

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00502

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CONSTITUTIONS, AJUSTEMENTS ET REPRISES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D202100502IG

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CONSTITUTIONS, AJUSTEMENTS ET REPRISES

I- Dettes - Produits complexes - Réajustement de la provision pour risque

Par délibération en date du 10/12/2014, Saint-Etienne Métropole a défini la méthode de constitution des provisions pour risque sur les emprunts et produits complexes, conformément à l'avis n°2012-04 du 3 juillet 2012 rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Il appartient à Saint-Etienne Métropole de réviser chaque année les montants de ces provisions en fonction de l'évolution des taux de marché.

Modalité de calcul des provisions :

La méthode de calcul des provisions consiste à appliquer à toutes les échéances à venir le différentiel entre le taux structuré et un taux de référence :

- Pour le taux de référence : il s'agit du taux fixe pratiqué à la date de souscription du contrat,
- Pour le calcul du taux structuré : il s'agit des taux anticipés avec prise en compte de la volatilité.

La provision à constituer concerne 2 produits complexes indexés sur EUR/CHF dont l'encours total au 31/12/2020 est de 12 071 875 €.

Le tableau ci-après détaille l'évaluation financière du risque au 31/12/2020 à provisionner en 2021 :

	N° interne	Prêteur	Charte Gissler	Risque	Année du contrat	Taux de référence	Maturité	Encours au 31/12/2020	Provision 2021
swaps	41	Natixis	6F	Change Eur/Chf	23/02/05	4,13% trimestriel	01/01/35	4 750 000 €	8 367 894 €
	58	Natixis	6F	Change Eur/Chf	25/02/05	4,17% trimestriel	01/01/37	7 321 875 €	15 225 476 €
TOTAL								12 071 875 €	23 593 370 €

La provision totale à constituer s'élèverait ainsi à 23 593 370 €.

A ce jour, celle-ci est de 25 891 224 € et se décompose en une provision non budgétaire à hauteur de 10 842 375 € et une provision budgétaire de 15 048 849 €.

La provision non budgétaire doit être réajustée à la baisse pour un montant **2 297 854 €** correspondant à l'écart entre 25 891 224 € et 23 593 370 € (opération d'ordre non budgétaire établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194).

Au 31 décembre 2021, la provision budgétaire sera de 15 048 849 € et la provision non budgétaire de 8 544 521 €.

II- Provision pour litiges et contentieux

La provision est portée à 2 000 000 € au 31/12/2021 en raison des recours contentieux sur les ordures ménagères. A ce jour, la provision semi-budgétaire s'élève à 1 660 000 €, elle doit être réajustée à la hausse pour un montant de 340 000 € par un mandat au débit du compte 6815.

** Les produits complexes appartiennent aux catégories supérieures à C ou 3 dans la grille de cotation des emprunts structurés de la charte Gissler.*

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- autorise, pour 2021, le réajustement de la provision pour risque sur les produits complexes à un montant de 23 593 370 € qui consiste à effectuer une reprise de la provision non budgétaire pour 2 297 854 € (opération établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194) ;
- autorise, pour 2021, le réajustement de la provision pour litiges et contentieux à un montant de 2 000 000 € qui consiste à effectuer une augmentation de la provision semi-budgétaire pour 340 000 € par le débit du compte 6815.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU